



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal	16 mai 2023
Date d'affichage de la convocation	16 mai 2023
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	14

Etaient présents :

Hubert LORAND	André MASSARD	Carine PEILA-BINET
Vincent CRESPEL	Joseph VERGER	Alain MASSARD
Christine BOUGAULT	Christophe GOBIN	Dominique ROLLAND
Ingrid PICAUT	Chrystèle BARBIER	Karine LEMOINE
Laëtitia CHIFFAIN	Aurélien BUREL	

Etait excusée : Lydie MÉAL

ORDRE DU JOUR :

- 1- Élection du secrétaire de séance
- 2- Compte-rendu du conseil municipal du 27 avril 2023
- COMMANDE PUBLIQUE**
- 3- Choix de l'entreprise de démolition du bâti 13, rue de Rennes
- URBANISME**
- 4- Déclarations d'Intention d'Aliéner (2)
- DOMAINE ET PATRIMOINE**
- 5- Demande d'acquisition parcelle AB 126
- DÉCISIONS – INFORMATIONS**

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Christine BOUGAULT, conseillère municipale, est élue secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2023

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de séance du 27 avril 2023 au vote. Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

COMMANDE PUBLIQUE

2023-023 – CHOIX DE L'ENTREPRISE DE DÉMOLITION DU BATI 13 RUE DE RENNES

Monsieur Christophe GOBIN concerné par le sujet, n'a pas assisté à la présentation ni au vote.

Monsieur le Maire rappelle les délibérations :

- n°2022-057 du 17 novembre 2022 relative au projet de parking en centre-bourg ;
- n°2023-002 du 19 janvier 2023 relative à l'aménagement du parking, rue de Rennes.

Pour information, le calendrier prévisionnel des travaux de parking est le suivant :

- Mai : Relevé topographique,
- Juin : Elaboration PRO/DCE,
- Juillet : Consultation des entreprises,
- Septembre : Attribution marché travaux,
- Octobre/novembre : Travaux.

Le projet de parking ne peut démarrer qu'après la démolition de la propriété communale située au 13 rue de Rennes.

Suite à la réalisation des diagnostics amiante et plomb, deux entreprises ont été sollicitées pour la démolition avec une réalisation prévue entre le 5 et 16 juin 2023 :

- SARL LE CARDINAL de Ploumagoar (22970) pour un montant de 29 500 € HT
- EURL GOBIN de Quédillac (35290) pour un montant de 28 749 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **ATTRIBUE** la démolition à l'entreprise EURL GOBIN pour la somme de 28 749 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits à l'opération 117 – Propriété du 13 rue de Rennes.

URBANISME

2023-024 – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER – PARCELLES AB302 et AB838

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles cadastrées AB302 et AB838 d'une surface totale de 453 m², situées 14 rue de Rennes et appartenant à Monsieur Davey Lloyd de Méillac.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la D.I.A concernant lesdites parcelles cadastrales, inscrites dans le périmètre du droit de préemption urbain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer tous documents nécessaires à ce dossier.

2023-025 – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER – PARCELLES AB72, AB73, AB74, AB75, AB76 et AB844

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles cadastrées AB72, AB73, AB74, AB75, AB76 et AB844 d'une surface totale de 484 m², situées 6 rue de Rennes et appartenant à la SCI Chequit's de Quédillac.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la D.I.A concernant lesdites parcelles cadastrales, inscrites dans le périmètre du droit de préemption urbain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer tous documents nécessaires à ce dossier.

DOMAINE ET PATRIMOINE

2023-026 – DEMANDE ACQUISITION DE LA PARCELLE AB126

Le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Gwenaël LEGALAIS domicilié au 5 allée des Genêts à Quédillac souhaite acquérir la parcelle communale cadastrée AB126 d'une surface de 373 m² afin d'y aménager un potager familial (parcelle située en zone agricole).

Le prix de la vente sera défini à réception de l'estimation des domaines. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Après discussion, à la majorité, le conseil municipal (*abstentions de Vincent CRESPEL, Joseph VERGER, Christophe GOBIN et Karine LEMOINE*) :

- **VALIDE** le principe de la vente de la parcelle AB126 pour une surface de 373 m² au profit de Monsieur Gwenaël LEGALAIS ;

L'ordre du jour étant épuisé et comprenant QUATRE délibérations (n°2023-023 à 2023-026), la séance est levée à 22h15.